

Fiche de Données de Sécurité
Foliaal Mg S

Selon réglementation (EC) 1907/2006

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**1.1. Identification de la substance de préparation****Nom commercial :** Foliaal Mg S**Type de produit :** Mélange liquide**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****• Utilisations identifiées**

Formulation professionnelle de produits fertilisants.

Utilisation professionnelle comme fertilisant en exploitation agricole - chargement et épandage.

Utilisation professionnelle en tant que fertilisant liquide en plein-champ (ex : ferti-irrigation).

• Utilisations non recommandées

Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur / Fournisseur :**
VITAL CONCEPT SAS
80 rue Arthur Enaud
ZI Très le Bois - CS 60362
22603 LOUDÉAC CEDEX (France)
Tél : 0 801 800 100
Fax : 02 96 28 02 12
vital-concept.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Numéro de téléphone :** 01.45.42.59.59 (n° ORFILA)**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification du produit :** Mélange**Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :**

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements successifs.

Texte complet des phrases H en section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :

Pictogrammes de danger : Néant

Mention d'avertissement : Néant

Mention de danger : Néant

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT et vPvB de l'annexe XIII de la directive REACH

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Mélange

Composants dangereux :

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements successifs.

Texte complet des phrases H en section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Protection des sauveteurs :

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Inhalation :

En cas de symptômes après exposition dans un local très confiné, mettre la personne au repos à l'air frais et consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau pendant 15 mn.
S'il apparaît une irritation ou une rougeur, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, rincer abondamment à l'eau pendant 15 mn.
Retirer les vêtements souillés.
S'il apparaît une irritation ou une rougeur, consulter un médecin.

Ingestion :

Rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Ne pas faire vomir sauf avis contraire du personnel médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation: Toux, irritation des voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau: irritation de la peau, rougeurs.

Symptômes/lésions après contact oculaire: corrosion, irritation du tissu oculaire.

Symptômes/lésions après ingestion: douleurs abdominales, nausées

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant :

Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO₂)

Le choix de la méthode sera régi par les autres produits présents.

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Moyens d'extinction inappropriés :

Non identifié.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- dioxyde de soufre (SO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers :

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie :

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Autres informations:

Non disponible.

6. MESURE À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes :

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés et munis d'équipements de protection individuelles appropriées (se référer à la section 8).

Pour les secouristes :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

En cas de déversement accidentel, aérer la zone et récupérer par pompage le produit pour réutilisation (de préférence). Si l'opération de pompage n'est pas adaptée, recouvrir le produit de sable sec ou de vermiculite. Mélanger et procéder à son élimination par balayage.

Transférer dans un récipient approprié (conteneur à déchets) correctement étiqueté et procéder à son élimination par une entreprise autorisée à la collecte des déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer au §1 pour les informations de contact d'urgence.

Se référer au §8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Se référer au §13 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le traitement des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration.

Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée disponible.

Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux.

Température de stockage: 0 - 35°C.

Emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Reproduire l'étiquetage en cas de fractionnement de l'emballage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITIONS DES TRAVAILLEURS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage :

Éviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Protection des mains :

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène) Caractéristiques recommandées :
- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Protection du corps :

Type de vêtement de protection approprié :

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier une combinaison et des bottes.

Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire :

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les aérosols à usage unique conforme à la norme NF EN149.

Si la mise en œuvre du produit et son épandage (pulvérisation, atomisation) est générateur de formation d'aérosol ou de fines particules liquides, il est recommandé de porter un masque filtrant, parfaitement ajusté.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

État physique :	Liquide
Couleur :	Incolore/légèrement jaunâtre
pH :	6±0.5
Point de fusion/congélation :	Indéterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Indéterminé
Point d'éclair :	Indéterminé
Point d'inflammabilité :	Indéterminé
Inflammabilité :	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	
Seuil minimal :	Indéterminé
Seuil maximal :	Indéterminé
Pression de vapeur :	Indéterminé
Densité de vapeur :	Indéterminé
Densité relative :	1.25±0.02
Densité apparente :	Indéterminé
Coefficient de partage :	
Noctanole/eau :	Indéterminé
Température d'auto-inflammabilité :	Indéterminé
Viscosité : Dynamique :	Indéterminé
Cinématique :	Indéterminé
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriété comburantes :	Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel
- la chaleur
- l'exposition à la lumière

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

La décomposition thermique peut dégager/former du dioxyde de soufre (SO₂).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible sur le mélange.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Peu (ou pas) d'effet d'irritation sur la peau et les muqueuses.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Peu (ou pas) d'effet d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucune preuve de cet effet n'a été trouvée.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune preuve de cet effet n'a été trouvée.

Cancérogénicité :

Aucune preuve de cet effet n'a été trouvée.

12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2 Persistance et dégradabilité

Ce produit est considéré comme peu polluant et il est très soluble dans l'eau. Veiller à ce que tout écoulement ne soit pas entraîné dans le milieu aquatique, ni dans aucun égout ou conduit d'évacuation.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information complémentaire disponible.

13. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination des déchets :

Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Mettre au rebut conformément à toutes les réglementations locales et nationales en vigueur.

Déchets dangereux :

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

14.1 Numéro ONU

Non dangereux

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non dangereux

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non dangereux

14.4 Groupe d'emballage

-

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

ADN**14.1 Numéro ONU**

Non dangereux

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non dangereux

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non dangereux

14.4 Groupe d'emballage

-

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

IMDG**14.1 Numéro ONU**

Non dangereux

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non dangereux

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non dangereux

14.4 Groupe d'emballage

-

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

IATA**14.1 Numéro ONU**

Non dangereux

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non dangereux

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non dangereux

14.4 Groupe d'emballage

-

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

Autres informations

Polluant marin : Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'autres informations disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible.

14.8 IMSBC

Non applicable.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- **Réglementation Européenne :**

- **Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes : Aucun des composants n'est répertorié.

- **Directive Seveso :**

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso

- **Réglementation Nationale:**

Règlement relatif aux produits biocides : Non applicable.

- **Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 :**

Aucune substance répertoriée

- **Surveillance médicale renforcée : Article R 4624-18 3°, h) du code du travail fixant**

- **la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée:**

Non applicable

- **Information relative au pays : Articles L4412-1 et R.4412-1 à R. 4412-57 :**

- **Contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.**

Remarques : À notre connaissance, aucune autre réglementation nationale ou gouvernementale n'est d'application.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Terminé.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sources de données : ECHA Website

INERIS

Informations des fournisseurs

Abréviations : CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage

et à l'emballage des substances et des mélanges

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Avis aux lecteurs : A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au matériel et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce matériel s'il est associé à un ou plusieurs autres matériels, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériels peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. VITAL CONCEPT SAS décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages résultant de l'utilisation de données, informations, ou recommandations énoncées dans cette Fiche de Données de Sécurité.